

Liste des critères de refus LGTS

Dans tous les cas, l'identité-vigilance doit être respectée. Le laboratoire s'octroie le droit de refuser un prélèvement si l'identité ne peut pas être assurée par le correspondant.

- I. Biologie moléculaire (génotypage et CGH array)** (température de transport non critique)
 - % de cellules tumorales trop faible (<5%, selon l'indication mentionnée par le pathologiste sur le bon de demande ou le compte rendu anatomopathologique),
 - Zone tumorale repérée de la lame HES ou HE ne correspondant pas à celle présente sur le bloc.
 - Fixateur non adapté (liquide de Bouin (coloration jaune vif))
 - Quantité de matériel insuffisante (non visible à l'œil nu) : bloc épuisé.

- II. Cytogénétique moléculaire (FISH)** (température de transport non critique)
 - Lames cassées
 - Zone tumorale repérée de la lame HES ou HE ne correspondant pas à celle présente sur la lame
 - Fixateur(s) non adapté(s) : liquide de Bouin (coloration jaune vif), liquide de Bouin de Hollande (coloration vert cuivrée), Eosine (coloration rose vif).
 - Décalcification d'une biopsie osseuse

- III. Prélèvements congelés** (transporteur spécialisé)
 - Délai de transport supérieur à 24h00
 - Carboglace évaporée à réception du colis

- IV. Prélèvements frais (uniquement mélanome choroïdien et cas particuliers)** (transport à température ambiante*)
 - Tube de transport contaminé (virage au jaune du milieu)
 - Délai de transport supérieur à 72 heures

- V. Lames appositions** (transport à température ambiante*)
 - Délai d'acheminement supérieur à 24h00

- VI. Sang total pour recherche d'ADN circulant** (transport à température ambiante*)
 - Sang total prélevé sur tube de type *Cell-Free DNA* : délai de transport supérieur à 6 jours
 - Sang total prélevé sur EDTA : délai de transport supérieur à 2 heures

*transport à température ambiante entre +15 et +25°C